



Mettre en œuvre les plans nationaux d'adaptation

Comment les pays peuvent-ils utiliser le processus des Plans Nationaux d'Adaptation après Durban ?

Rappel

Le changement climatique et les besoins d'adaptation sont de plus en plus acceptés tant dans les pays développés que dans les pays en développement et notamment dans les pays les moins avancés (PMA). En 2011, la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) a pris la décision de lancer un appel aux pays les moins avancés à développer des Programmes d'action nationaux d'adaptation au changement climatique (PANA). Ces programmes ont été conçus pour identifier les besoins urgents et immédiats en adaptation au changement climatique et la plupart des PMA ont déjà élaboré des PANA.

Qu'est qu'on entend par Plan National d'Adaptation ?

Du l'aspect long-terme du changement climatique et de ses conséquences, il est nécessaire de prendre en compte des besoins en adaptation à moyen et à long terme. Pour cette raison et pour compléter la stratégie à court terme des PANA, un processus a été mis en place en 2010 dans le Cadre de Cancun pour l'Adaptation pour soutenir tous les pays en développement et notamment les PMA dans l'identification de leurs besoins d'adaptation à moyen et long terme en formulant et en mettant en place des PNA. En décembre 2011, la Conférence des Parties (COP) à Durban a adopté une décision concernant l'élaboration, la mise en œuvre et le financement des PNA.

Si le processus CCNUCC PNA a été conçu spécialement pour les PMA, tous les autres pays en développement sont invités à suivre les orientations développées. Ces dernières soutiennent les pays en développement dans l'évaluation de leur vulnérabilité aux variations climatiques, la constitution d'une capacité d'adaptation, d'une résilience et dans l'intégration de l'adaptation aux risques du changement climatique dans tous les plans de développement généraux ou sectoriels. Ce soutien peut prendre la forme de directives techniques, d'ateliers, de réunions d'experts et d'échanges régionaux.

Quel est le lien entre les PNA et les stratégies nationales d'adaptation existantes ?

Les lignes directrices pour l'établissement des PNA ne sont pas prescriptives mais des propositions générales et des recommandations pour ce qui devrait être un processus engagé par le pays lui-même. Le processus PNA reconnaît que de nombreux pays ont déjà commencé leurs processus de planification de l'adaptation qu'il faudrait renforcer et non pas remplacer par de nouvelles règles. Pour cette raison, les pays sont libres de décider sur la manière d'adopter le processus PNA, ce qui comprend également la décision sur la création d'un Plan national d'adaptation indépendant basé sur les lignes directrices sur les PNA ou sur l'intégration des besoins en adaptation et des actions dans des stratégies existantes en matière de changements climatiques et de développement.

Pourquoi les pays en développement devraient-ils s'engager dans le processus PNA ?

- Le processus PNA est appelé à devenir la référence pour les meilleures pratiques d'adaptation au niveau national. En tant que tels, les pays qui adoptent les recommandations PNA vont voir leur visibilité et leur reconnaissance internationale augmentées.
- Les pays vont avoir accès aux expériences et aux leçons apprises en termes d'adaptation au niveau de la communauté internationale et vont pouvoir partager leurs propres expériences.
- La démonstration qu'un pays qui gère l'adaptation de manière cohérente, intégrée telle que proposé par le processus PNA peut servir de base pour l'obtention d'un soutien international pour les efforts d'adaptation.

Messages clés

En 2010 la CCNUCC a lancé un processus de **soutien pour tous les pays en développement** et notamment pour les **PMA** pour leur permettre d'identifier leurs besoins d'adaptation à moyen et à long terme en formulant et en mettant en œuvre les **Plans Nationaux d'Adaptations (PNA)**.

Le processus PNA donne des orientations pour aider les pays en développement à évaluer leur **vulnérabilité**, à se constituer une **capacité d'adaptation** et à **intégrer l'adaptation** aux risques du changement climatique dans tous les plans de développement généraux et sectoriels.

Les lignes directrices pour l'établissement des PNA ne se veulent pas prescriptives, elles sont des **recommandations générales**. Les PNA sont une approche volontaire. Les pays peuvent eux-mêmes décider s'ils veulent créer leur propre PNA ou intégrer les recommandations dans des stratégies existantes.

Le **CCNUCC** incite les pays à **l'informer** sur la manière dont ils ont pris en considération les recommandations PNA dans leur processus national d'adaptation.

Les recommandations PNA sont destinées à devenir des références pour les **meilleures pratiques d'adaptation** au niveau national. En tant que tels, les pays qui adoptent les recommandations PNA vont voir **leur visibilité et leur reconnaissance internationale** augmentées.

Une approche d'adaptation cohérente et intégrée devrait permettre aux pays de **mobiliser le soutien international pour l'adaptation**.



Dr. Till Below
till.below@giz.de

Rôles et responsabilités

Pays en développement

Il est demandé aux pays en développement d'inclure dans leurs Communications nationales à la CCNUCC les mesures qu'ils ont prises dans le cadre de leur processus PNA ainsi que sur le soutien qu'ils ont reçu pour ce processus. Cela veut dire qu'ils ne sont pas obligés de présenter un document séparé à la CCNUCC mais qu'ils peuvent inclure leur rapport sur la manière dont ils ont intégré le processus PNA dans leur planification de développement dans les Communications nationales.

Pays développés et organisations bi-/multinationales

La CCNUCC insiste sur l'importance du soutien technique des pays développés qui devraient inclure le développement des capacités et l'identification des mesures d'adaptation pour le développement des PNA. S'agissant des PMA, il faut souligner le rôle du groupe d'experts sur les pays les moins avancés (GEPA). Il est également demandé aux pays développés de mobiliser des moyens financiers pour le processus PNA par les agences bilatérales et multilatérales, y compris le Fonds pour les pays les moins avancés.

Le contenu des lignes directrices pour les PNA

Les lignes directrices initiales pour la formulation des PNA, telles que décidées à Durban, portaient sur les points suivants :

- Exécution des travaux préliminaires pour combler les lacunes dans le domaine de l'information
- Elaboration des PNA
- Mise en œuvre des stratégies
- Compte-rendu, suivi et réexamen des PNA

Concernant l'exécution des travaux préliminaires pour combler les lacunes, il a été recommandé que les pays (a) identifient et évaluent les accords institutionnels, les programmes, politiques et capacités de coordination, (b) évaluent les informations existantes sur le changement climatique et ses conséquences, la vulnérabilité et les mesures réalisées et (c) estiment les besoins de développement.

Pour identifier les besoins spécifiques, les options et les priorités dans l'élaboration des PNA, les activités suivantes ont été proposées (a) l'élaboration de plans, de politiques et de programmes pour combler des manques d'information et gérer les besoins identifiés

lors des premières activités, (b) l'évaluation des besoins d'adaptation à moyen et long terme, (c) la définition des activités pour intégrer l'adaptation au changement climatique dans la planification de développement nationale et régionale, (d) la consultation des parties prenantes, (e) la communication, la sensibilisation et l'éducation.

D'autres recommandations se concentrent sur les stratégies de mise en œuvre qui pourraient inclure (a) l'hierarchisation des risques du changement climatique et de la vulnérabilité, (b) le renforcement du cadre institutionnel et légal pour rendre l'adaptation possible, (c) les formations au niveau régional et sectoriel, (d) la publication d'informations sur le processus PNA, (e) la participation d'autres initiatives internationales pour créer et compléter les PNA.

S'agissant du compte-rendu, du suivi et du réexamen des PNA, les pays sont invités à présenter des réexamens réguliers (a) pour lutter contre l'inefficacité en prenant en compte les leçons apprises et les résultats scientifiques sur les mesures d'adaptation au changement climatique et (b) à fournir des informations dans leurs communications nationales sur le progrès accompli. Ces activités devraient être incluses dans les stratégies et les plans nationaux.

Conclusion et prochaines étapes

Si l'intégration de l'adaptation au changement climatique veut être couronnée de succès, la vulnérabilité au climat et les options d'adaptation doivent être considérées à des échelles différentes et pour tous les horizons de planification (à court et à long terme). Alors que de nombreux pays ont déjà entamé les processus de planification d'adaptation nationale – p. ex. mesures précises pour le changement climatique ou les stratégies d'adaptation, intégration des efforts entrepris –, le processus CCNUCC PNA donne un nouvel élan politique et une reconnaissance aux processus nationaux d'adaptation. En décembre 2012 les directives techniques du groupe d'experts des PMA ont été publiées et précisent le processus PNA dont initiation, implementation jusque à dont notification et évaluation. En outre, au niveau de la CCNUCC les pays ont élaboré et introduit des mesures de soutien supplémentaires aux PNA pour renforcer les efforts entrepris dans les pays en développement. Une exemple en est l'outil de planification « smart » d'adaptation au niveau national (ou SNAP : « Smart National Adaptation Planning ») mis au point par la GIZ. Les pays en développement sont appelés à continuer la planification de leurs plans nationaux d'adaptation et de profiter, le cas échéant, du soutien offert par le processus PNA.

Publié par

Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Sièges de la société
Bonn et Eschborn, Allemagne
Programme de Protection du Climat
Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5
65760 Eschborn, Allemagne
T +49 61 96 79-24 25
F +49 61 96 79-80 24 25
climate@giz.de
www.giz.de/climate

Auteurs

Nadia Manasfi, Sissy Sepp

Situation

Novembre 2013

Le contenu de cette publication relève de la responsabilité de la GIZ.

Mandaté par

Ministère fédéral de la Coopération
économique et du Développement (BMZ)

Division

Politique climatique et financement du climat

Adresses postales des deux sièges du Ministère

BMZ Bonn
Dahlmannstraße 4
53113 Bonn, Allemagne
T +49 228 99 535-0
F +49 228 99 535-3500

BMZ Berlin | im Europahaus
Stresemannstraße 94
10963 Berlin, Allemagne
T +49 30 18 535-0
F +49 30 18 535-2501

poststelle@bmz.bund.de
www.bmz.de